



Reconnaissance de dette à un ami. précisions

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai prêté à un récent ami la somme de 1100 euros pour que celui-ci avec son ami enceinte puisse acheter un véhicule d'occasion puis les premiers achats, avec pas d'intérêt et 200 euros à rembourser par mois, nous avons établi une reconnaissance de dette avec bien inscrit le montant la date les modalités de remboursement son état civil , et maintenant sur la totalité de cette somme il n'a été remboursé que 100 euros et chaque début de mois je ne cesse d'essayer de le joindre mais cette personne ne répond pas, mais en me renseignant il touche des assedic + de la caf Allocation logement et je crois un petit plus pour leur enfant nouveau venu.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

merci
salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quelles sont les démarches à effectuer ?

du fait de vos tentatives infructueuses vous pouvez saisir le juge de proximité en matière civile du lieu où réside le défendeur (autrement dit l'ami qui vous doit de l'argent) afin que l'affaire soit prise en mains par la justice.
L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire.

Cordialement

Par Visiteur

Merci, mais le passage par le juge de proximité m'a été déconseillé car trop long , on m'a conseillé de prendre contact avec un huissier de justice, qu'en pensez vous ?

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Sans décision de justice l'huissier n'a aucun pouvoir.

Vous pouvez effectivement lui demander de procéder à un recouvrement de créance ce qui revient à payer l'huissier afin qu'il demande à votre débiteur de régler sa dette ais si ce dernier refuse il ne pourra rien exiger.

Cordialement